

# NOTE D'INFORMATION

## ADRESSE

CNFPT - Délégation Lorraine  
6, Quai Andreu de Bilistein  
54000 NANCY  
☎ : 03.83.18.46.00  
Fax : 03.83.30.97.94

## ACCES



- GARE SNCF - CNFPT  
Tram n° 1  
Direction Essey/Mouzimpré  
Arrêt : Saint Georges  
- VOITURE  
Voir plan ci-joint

## HORAIRES D'OUVERTURE DES PORTES

De 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi  
De 8h30 à 16h30 le vendredi



## PRISE EN CHARGE FINANCIERE CNFPT

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le CNFPT met en place un dispositif rénové de participation aux frais de transport des stagiaires dont l'objectif principal est d'encourager l'utilisation des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Les informations concernant votre mode de transport et le nombre de trajets effectués pour la durée du stage nous permettent d'évaluer votre indemnité de remboursement en fonction du mode de déplacement utilisé (vous pouvez consulter les modalités pratiques de remboursement sur le site du CNFPT [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)).

## HEBERGEMENT



Les frais d'hébergement (Chambre et petit-déjeuner) sont pris en charge par le CNFPT à compter du 1<sup>er</sup> jour de stage ou de la veille selon votre demande. Les frais de téléphone, bar, parking restent à la charge du stagiaire.  
Confirmation de réservation quelques jours avant le stage après enregistrement de l'accusé de réception ci-joint.

## Conditions :

Suite à la délibération du Conseil D'Administration du CNFPT, il est précisé qu'un stagiaire ne peut prétendre à une réservation de chambre que si la ville de résidence administrative se situe à plus de 70 km (aller) de la ville où se déroule l'action de formation (distance théorique évaluée selon le trajet le plus court de commune à commune à partir du site internet [viamichelin.fr](http://viamichelin.fr)) ou si l'agent est en situation de mobilité réduite.

## RESTAURATION



### Midi

Le déjeuner de midi est pris en charge par le C.N.F.P.T.

### Soir

Les stagiaires hébergés, seront indemnisés du repas du soir à l'exception du repas de la veille du stage.

## STATIONNEMENT



Il est déconseillé d'emprunter, en voiture, le quai de Bilistein (accès piéton priorisé).

**Les parkings du CROUS et de l'Autre Canal sont interdits (réservés exclusivement à leurs usagers respectifs)**

**Stationnement PAYANT : 2,50 € pour 12 h 00 consécutives sur la même journée - Parking des 2 Rives - Accès Rue Emilie du Châtelet**

A l'entrée 1 - Prendre le ticket ; se stationner  
Avant la sortie { 2 - Faire tamponner le ticket par l'accueil du CNFPT  
3 - Paiement 2,50 € à l'accueil du parking (entre 8 h et 19 h)  
4 - Remise d'un ticket de sortie à introduire dans la borne

Conditions particulières « Parking relais » forfait 2,60 € pour le stationnement +1 titre de transport - se renseigner à l'accueil du parking

**NOUVEAU** : Le CNFPT met à disposition de tous les stagiaires et formateurs un service en ligne destiné à faciliter leurs déplacements sur le lieu de formation. Les informations disponibles seront proposées 15 jours avant le démarrage du stage. Pour plus d'information cliquez sur le lien [www.MOBISTAGE.cnfpt.fr](http://www.MOBISTAGE.cnfpt.fr)

